

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Délibération n° D-2022-274**

**Cession d'une parcelle - Rue de la Blauderie - CK n°571**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 30/06/2022

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

**Secrétaire de séance :** Baptiste DAVID

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

**Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**

**Cession d'une parcelle - Rue de la Blauderie - CK n°571**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La rue de la Blauderie, à hauteur des numéros 35 et 37, intègre un espace dépendant du trottoir et servant d'accès à la propriété riveraine.

Dans le cadre d'une division de propriété et d'un projet de construction, le propriétaire riverain a demandé l'intégration de ce petit espace à sa propriété.

Cette parcelle, ne présentant aucun intérêt pour la collectivité, a été désaffectée et déclassée du domaine public.

Elle est cadastrée section CK n°571 pour une superficie de 10 m<sup>2</sup>.

Un accord a été conclu sur la base d'un prix de 11,00 €/m<sup>2</sup> soit la somme de CENT DIX EUROS (110,00 €) conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine, étant précisé que les frais de bornage et de notaire sont pris en charge par le demandeur.

Il est ici précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle cadastrée section CK n°571 d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> au propriétaire riverain, pour le prix de 110,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

2021-79191-86739



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FINANCES PUBLIQUES**

Direction Départementale des Finances Publiques de la  
Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

11, rue Riffault – BP 70549  
86020 Poitiers Cedex

téléphone : 05 49 55 62 00

mél. : ddfip86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

le 15/12/2021

La Directrice à

POUR NOUS JOINDRE :

VILLE DE NIORT

Affaire suivie par : valérie.servant

téléphone : 05 49 00 85 73

courriel : valerie.servant@dgfip.finances.gouv.fr

79 000 NIORT

Réf. DS :

Réf OSE : 2021-79191-86739

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

Désignation du bien : Partie de trottoir

Adresse du bien : 35 rue de la Blauderie, 79 000 Niort

Valeur locative : 100€ HT +/-10 % , soit 11€/m<sup>2</sup> HT +/-10 %

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

### 1 - SERVICE CONSULTANT

Ville de Niort

affaire suivie par :

### 2 - DATE

de consultation : 22/11/2021

de réception : 22/11/2021

de visite : sans

de dossier en état : 25/11/2021

### 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'une partie du domaine public de la Commune (partie de trottoir) devant la parcelle du demandeur.

#### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune : Niort

Référence cadastrale : Section CK, parcelle non connue

Contenance : 9,30m<sup>2</sup>

Partie du domaine public de la Commune, entre le trottoir et le portail du propriétaire de la parcelle cadastrée CK 545.

#### 5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du (des) propriétaire(s) : Ville de Niort

#### 6 – URBANISME – RÉSEAUX

Le bien est situé en zone UM du PLU de Niort

#### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est estimée à 100€ HT +/-10 % , soit 11€/m<sup>2</sup> HT +/-10 % .

#### 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

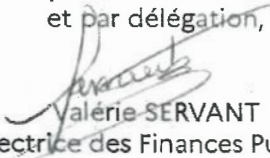
**Le présent avis est valable 18 mois.**

#### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques  
et par délégation,

  
Valérie SERVANT  
Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Commune :  
NIORT (191)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 10775P  
Document vérifié et numéroté le 05/04/2022  
A Niort  
Par Stéphane LIEVRE  
Géomètre  
Signé

PTGC  
171 Avenue de PARIS  
B.P. 59126  
79061 NIORT CEDEX 9  
Téléphone : 05 49 09 98 65  
ptgc.deux-sevres@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

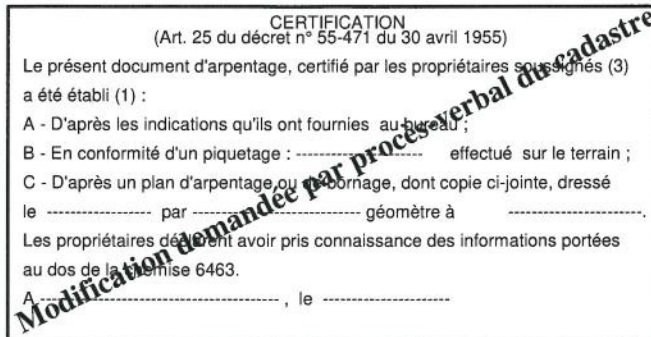
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....  
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées  
au dos de la feuille 6463.  
A ..... le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)

Section :  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 07/04/2022  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par SIT A CONSEIL (2)  
Réf. : 211214  
Le 25/02/2022





Commune : 079191  
Niort

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : CK  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 01/01/2003

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 25 Février 2022 par M. THERRY. Damien, géomètre à Niort.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. Niort, le 25 Février 2022.



Document dressé par  
M. THERRY. Damien

à NIORT.

Date 25/02/2022

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualifié de l'autorité expropriante).

211214



Ville de Niort



Pour le Maire de Niort  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
de l'Aménagement, du Développement Économique  
et Durable du Territoire

Gwénaëlle DUPÉE



